

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 24 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 24 janvier à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 janvier, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Annick CHAPELIER (P. Mme MÜLLER DE SCHONGOR), Thierry TOLOS (P. Mme NAUDOT) ;

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

Finances :

FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – AVANCES SUR SUBVENTION

DEL20220124_08

Présents : 26

Pouvoirs : 2

Abstentions :

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre :

Rapporteur : M. Jammet – VU en C° finances du 20/01/2022

Dans les premiers mois de l'année, certaines associations doivent parfois recourir à des avances financières de la commune pour répondre à l'absence de fonds de roulement suffisants, essentiellement pour liquider les traitements de leurs personnels.

Ainsi, par messages en date du 12/01/2022, le Judo Club de Ouistreham et l'association OCEAN en charge de l'école de voile sollicitent une avance sur subvention.

Mme Segaud Castex ne prend pas part à la délibération du fait de son implication dans l'une des 2 associations.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des votants¹ d'accorder les avances suivantes, qui seront inscrites au Budget Primitif 2022 au compte 6574, dans le montant global de la subvention annuelle attribuée à chacune des associations :

Association	Avance sur subvention 2022	Rappel subvention 2021 (Pour info)
JUDO CLUB de OUISTREHAM	5 000€	9 900€
OCEAN	20 000€	65 000€

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le
Certifiée exécutoire le

¹ Mme Segaud Castex ne prend pas part au vote.